# COMPTE RENDU POUR SITE INTERNET

#

**Séance du 25 septembre 2020**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames LEMAIRE C. ;  ELLEOUET-HOCDE E.  ; GABARD M. ; GENEST M-N. ; MARANDEAU N. ; POUPEE A. ; COURTOIS A. OSINIAK B.**

**Messieurs ALBERT-DE RYCKE T. ; BLANCHARD B. ; COURATIN E. ; LASCAUD A. ; PORTENSEIGNE L. ; ZARDET P. ; CACHAU P.**

**ETAIT ABSENT : PORTENSEIGNE L. : pouvoir à COURATIN Emmanuel**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BLANCHARD Bernard**

**1. Huis clos**

**Délibération n°82 : Tenue de la séance à huis clos**

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le Conseil Municipal a accepté à l’unanimité la tenue de la séance à huis clos.

**2. Approbation comptes rendus**

Approbation du compte rendu du 17 juillet: le compte rendu est approuvé à la majorité (abstentions de Mesdames Osiniak et Courtois, absentes à la séance)

**3. Elus - Personnel**

**Délibération n°83 : Assurance pour les Elus :**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, retient la proposition de la compagnie d’assurances MAIF pour un montant de 137,14€. La couverture sollicitée assure la responsabilité civile, la défense des intérêts de l’élu, la protection corporelle, la couverture en cas d’interruption d’activité et le recours/protection juridique de l’élu.

Formation des élus : tout élu ayant reçu une délégation doit suivre une formation. Pour des informations ou pour s’inscrire, formation@amf.asso.fr. Une circulaire de la préfecture a été envoyée concernant la mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation (DIF).

**Délibération n°84 : Règlement du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, adopte le règlement le règlement du Conseil Municipal

Personnel Communal :

**Délibération n°88 : Remplacement de personnel : CDD de 3 mois – agent technique à 28/35ème.**

**Annule et remplace la délibération n°68 du 17 juillet 2020 suite à erreur matérielle**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, en application de l’article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, décide de créer un poste en CDD, à 28/35ème, pour une durée de 3 mois à compter du 1er septembre 2020. L’agent sera rémunéré à l’indice Brut 350.

**4. Finances**

**Délibération n° 85 : Règlement des attributions de subventions** :

La commission des finances s’est réunie au mois d’août afin de déterminer un règlement.

 Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d’adopter le règlement des attributions de subventions.

**Délibération n°86 : Indemnités du Maire – refus de l’abaissement du taux d’indemnités**

Madame Lemaire, Maire, fait part de son vœu de vigilance vis-à-vis de la consommation des crédits. Madame Lemaire sollicite le Conseil Municipal afin que celui-ci adopte une délibération pour abaisser le taux de l’indemnité du maire à 45% de l’indice brut terminal 1027.

Le Conseil Municipal, à la majorité, refuse d’abaisser le taux de l’indemnité du Maire.

**Délibération n°87 : attribution de subvention pour l’acquisition d’un vélo électrique** :

 Le Conseil Municipal, à la majorité, décide du principe de versement d’une subvention de 50€ pour l’acquisition d’un vélo à assistance électrique, pour les 5 premières demandes avant le 31 décembre 2020.

**5. Bâtiments**

**Délibération n°89 : Travaux de Plâtrerie**:

Madame Lemaire fait part du devis de l’entreprise SAS Art Renov 37 pour la pose de cloisons et de portes coulissantes afin de scinder l’espace dédié au kinésithérapeute pour un montant de 4712,80€HT. Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte ce devis de travaux d’équipements supplémentaires affectés au seul local du kinésithérapeute.

**Délibération n°90 : Cabinet médical et paramédical - Honoraires architecte – Avenant n°1 :**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte l’avenant n° 1 pour les honoraires de l’architecte et maître d’œuvre pour un montant de 2200€HT, comprenant le dépôt d’un permis de construire modificatif et la rédaction des avenants de plusieurs entreprises suite aux demandes du kinésithérapeute.

Sanitaires de l’école : les bons de commandes sont signés et l’ordre de service a été délivré.

Campanile : La flèche du Campanile a été remontée. Les travaux ont été facturés 3462 euros par l’entreprise Martineau. Le montant des travaux est totalement pris en charge par l’assurance, sans application de franchise.

**6. Voirie**

Rue des Rochettes / les Granges – extension du réseau d’assainissement : Monsieur Lascaud, Maire Adjoint fait un compte rendu des travaux. Aux Rochettes, ces travaux sont quasiment terminés. Un contrôle des pressions devrait être réalisé sous 15 jours, avant réfection du tapis routier. Des recherches de fuites d’eaux sont en cours rue Chaude et En Vienne.

**Délibération 91 : Acquisition de matériel – Taille Haie et Coupe-Branches:**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide l’acquisition d’un taille haie et d’un coupe branches pour un montant de de 558,34€HT soit 670€TTC.

**7. Cimetière**

Pose de columbarium : les fondations sont en cours.

M. Thierry Albert de Rycke fait un compte rendu sur les perspectives d’aménagement du cimetière. Le jardin du souvenir pourrait être déplacé afin de libérer de l’espace pour les futures poses de columbariums. Ce jardin pourrait être mis au pied de la Motte Féodale.

La parcelle acquise par la Commune au-dessus du te Deum pourrait être mis à disposition des artisans spécialisés en espaces verts de la commune afin qu’ils puissent avoir une vitrine.

**Délibération n°98: Accord de confidentialité pour la gestion du cimetière avec le Groupe Elabor :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, autorise la signature de l’accord de confidentialité avec le groupe Elabor, prestataire de service pour la gestion du cimetière.

Madame Lemaire précise que toutes les informations échangées entre la Commune et le Groupe Elabor pour le récolement et la gestion du cimetière restent confidentielles.

**8. Intercommunalité**

**Délibération n°93 : Désignation correspondant défense** :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, désigne M. Pascal ZARDET en tant que correspondant défense ( interlocuteur gendarmerie).

CCGCPR – prêt de matériels – délais de réponse

Pour les prêts de matériels, les réponses interviendront 4 mois avant la manifestation.

# Délibération n°94 : ADHESION AU GIP RECIA pour le fonctionnement des tablettes

Le Conseil municipal, à l’unanimité, donne son accord, en tant que commune membre de la Communauté de Communes de Gâtine Choisilles Pays de Racan, à l’adhésion de cette dernière au Groupement d’Intérêt Public de la Région Centre InterActive.

**Délibération n° 95 : Location de tablettes**

Madame Lemaire rappelle le projet d’équipement en tablettes informatiques via la Communauté de Communes, avec une solution soit d’acquisition, soit de location.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de retenir la solution de location des 13 tablettes pour un prix de revient à l’unité de 338,82€TTC.

**CCGCPR : saisine de la cour des comptes – précisions de Mme Lemaire**

Madame Lemaire fait un compte rendu.

En préambule, du conseil communautaire, Monsieur le sous-Préfet Michel Robquin est venu devant l’assemblée de la Communauté de Communes Gâtine-Racan pour exprimer ses regrets sur ce qui s’est passé cet été et rétablir la collectivité dans l’ensemble de ses compétences financières et dans son droit.

Ordures ménagères : l’intégration du syndicat des ordures ménagères de Couesmes à la Communauté de Communes a révélé un déficit de 300000€. Les redevances n’avaient pas été suffisamment estimées.

Cette redevance sera remplacée par une taxe basée sur le foncier et non sur le nombre d’habitants par résidence. Calculée avec un coefficient plafonné, elle servira à pallier :

- l’absence des 6% des contribuables qui ne s’acquittent pas de la redevance ;

- l’augmentation des charges pour le transport et le traitement des ordures ménagères.

**9. Affaires scolaires**

**Délibération n°96 : Appel à projet école numérique :**

Madame Lemaire fait part de l’appel à projet « Label Ecoles Numériques 2020 ». Ce dossier serait financé à 50% par l’Education Nationale.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, ratifie ce dossier pour un Tableau Numérique Interactif (TNI) et un PC portable pour la classe de Grande Section/ Cours préparatoire, d’un montant 4060€HT et accepte la prise en charge du coût restant.

**10. Associations**

**Délibération n°97 : Fourrière Animale 37 :**

Madame Lemaire rappelle qu’au mois de juin, un chien fut pris en charge par la fourrière animale 37. Ce chien était agressif et il a été euthanasié. La Commune a dû s’acquitter de cette facture, le propriétaire s’étant défaussé

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne son accord pour l’émission d’un titre de recettes à l’encontre du propriétaire du chien, d’un montant de 326,60 €TTC, correspondant aux frais de pensions du chien et aux frais d’euthanasie.

Forum des associations : il y avait moins d’associations mais les personnes sont venues pour s’inscrire aux activités, en renouvellement ou en nouvelle inscription. Elle remercie l’équipe présente, qui fut très efficace dans l’organisation du forum.

Marché de Noël : Madame Ellouet-Hocdé informe qu’il se passerait en extérieur, le 18 décembre de 17h00 à 23h00. Cette manifestation est organisée avec les commerçants de Saint Christophe sur le Nais. Plusieurs commerçants et artisans des communes avoisinantes souhaitent s’inscrire.

Manifestations d’associations : Madame Osiniak fait un compte rendu. Environ 40 personnes étaient présentes au Manoir de Vaudésir pour la lecture de poèmes. Des groupes ont ensuite visité le Manoir. Prévisions de manifestations :

19 décembre 2020: Lecture de Légendes de Noël à la Chapelle Saint Gilles

Dimanche 27 septembre à 18h00 au Foyer : Concert de la concertiste Nina Rouyer. Madame Lemaire s’est assurée auprès du sous-préfet du maintien de cette manifestation.

Pour l’année 2021, 2 ou 3 concerts sont en prévision avec la concertiste Nina Rouyer.

25 octobre  2020 : rencontres automnales

Animation bibliothèque : conférence du 30 septembre à 11h00

Séance cinéma : organisé par l’association du Foyer, séance de cinéma pour les séniors le 16 octobre à 14h30. Présence limitée à 38 personnes pour respecter la distanciation physique.

**11. Affaires diverses**

Repas des ainés :

Cette manifestation est annulée en raison du contexte sanitaire car il y aurait plus de 80 personnes invitées. Un courrier a été envoyé aux convives. Une manifestation plus importante sera organisée l’an prochain.

Agence Postale : Madame Lemaire fait part de la demande d’ouverture de l’agence le samedi matin, suite à la demande d’un administré. Depuis le mois de Mars, l’agence est effectivement fermée. Il n’y a qu’une seule personne qui travaille déjà du lundi au vendredi.

Madame Lemaire informe que la poste indique qu’il y a possibilité de solliciter la présentation d’un recommandé à une date ultérieure à son adresse (6 jours sur 7), ou la possibilité de le retirer dans un autre bureau. Et le système de procuration à une autre personne est toujours possible.

Réglementation rassemblements – obligation de déclaration – rappels et précisions

A compter du 28 septembre, les fêtes, mariages, évènements associatifs, dans tous les ERP, c’est moins de 30 personnes. Cette jauge doit être respectée dans les gymnases, salle polyvalente…

Cette jauge pourrait encore être baissée pour les semaines à venir.

Journées du patrimoine : sur les deux après-midi de samedi et dimanche, une quarantaine de personnes s’est rendue en mairie. L’association « Histoire et Patrimoine » proposait une étude du cadastre napoléonien. Mme Miraud assurait des visites à l’église avec une analyse des tableaux et des fresques.

Préfecture d’Indre et Loire : Madame Marie LAJUS remplace Corinne Orzechowski (nommée dans l’Oise).

La prochaine séance aura lieu le 16 octobre à 19h30

La séance est levée à 22h10